

Requalification du parc privé et résorption de l'habitat indigne

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser l'amélioration de la qualité du parc privé,
- Encourager en accompagnant les ménages pour sortir les logements de l'insalubrité

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires privés

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Travaux subventionnables par l'ANAH,
- Travaux relevant du dispositif départemental (PIG Départemental),
- Occupation du logement

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 10% de la dépense subventionnée par l'ANAH
- Aide aux propriétaires impécunieux plafond maxi de 3 000€

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Acteurs sociaux, EPCI.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus dans le budget 2021 propriétaires privés : 540 000 €.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2020 : 20 logements représentant 73 106 €.

En 2019 : 22 logements représentant 65 386 € d'engagements financiers.

En 2018 : 11 logements représentant 33 665 € d'engagements financiers.

En 2017 : 12 logements représentant 43 212 € d'engagements financiers.

En 2016 : 30 logements représentant 78 023 € d'engagements financiers.

En 2015 : 17 logements représentant 60 067 € d'engagements financiers.

En 2014 : 11 logements représentant 30 921 € d'engagements financiers.